

RDA-FR

Transposition française de RDA

SECTION 1

ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTS DES MANIFESTATIONS ET DES ITEMS

Transition bibliographique
Groupe Normalisation « RDA en France »

CN 46 Information et documentation
CN 46-9 Identification et description
Groupe AFNOR CN 46-9/GE6

2024

Chapitre 2

Identification des items

Table des matières

Chapitre 2	Identification des items	2
2.20	Disponibilité	5
2.21	Communicabilité	5
2.22	Conditions d'accès à l'item	6
2.23	Restriction d'usage de l'item	8
2.24	Cote	9
2.25	Localisation de l'item	11
2.26	Adresse URL de l'item	14
2.27	État de collection de l'item	14
2.28	Appartenance à un fonds	16
2.29	Appartenance à un plan de conservation partagée	17
2.30	Statut juridique de l'item	18
2.31	Modalité d'entrée de l'item	21
2.32	Historique des possessions	22
2.33	Note sur l'item	23
2.34	Note sur les dimensions de l'item	24
2.35	Note sur l'importance matérielle de l'item	24
2.36	Note sur les modifications	25
2.37	Note sur la reliure ou le conditionnement remarquables	26
2.38	Note sur le tirage (numérotation ou papier)	27
2.39	Note sur la valorisation de l'item	27
2.40	État de l'item	28
2.41	Conditionnement ou opérations de conservation	29
2.42	Identifiant d'item	30

2.20 Disponibilité

Élément fondamental non répétable

▲ Pas de correspondance avec RDA

2.20.1 Champ d'application

La **disponibilité** est une mention permettant de renseigner la présence de l'item dans les collections.

2.20.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la disponibilité de toute source pertinente.

2.20.3 Enregistrement d'une disponibilité

Enregistrer une disponibilité en utilisant un terme de la liste suivante :

Disponibilité
disponible
indisponible

Au besoin, préciser le caractère disponible ou non de l'item par un mot ou une courte expression propre à l'établissement.

EXEMPLES

disponible

disponible (réputé présent)

indisponible

indisponible (absence constatée)

indisponible (manque en place)

indisponible (en cours de catalogage)

indisponible (en cours de traitement)

indisponible (en reliure)

2.21 Communicabilité

Élément fondamental non répétable

▲ Pas de correspondance avec RDA

2.21.1 Champ d'application

La **communicabilité** est une mention permettant de savoir si l'item est rendu accessible au public par l'établissement.

2.21.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la communicabilité de toute source pertinente.

2.21.3 Enregistrement de la communicabilité

Enregistrer la communicabilité en utilisant un terme de la liste suivante :

Communicabilité
communicable
non communicable

Elle peut être complétée d'une note sur les conditions d'accès à l'item (voir [2.22 Conditions d'accès à l'item](#)) ou d'une note sur l'état de l'item (voir [2.40 État de l'item](#)) ou d'une note sur l'item (voir [2.33 Note sur l'item](#)) explicitant l'information de communicabilité.

2.22 Conditions d'accès à l'item

▲ *Correspondance avec RDA : Restriction d'accès à un item – Changement de l'intitulé*

Élément fondamental non répétable

2.22.1 Instructions de base sur l'enregistrement des conditions d'accès à l'item

2.22.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance avec RDA : [glossaire](#) – modification (reformulation et précision)*

Les **conditions d'accès à l'item** précisent les modalités selon lesquelles un établissement met une ressource à disposition du public, y compris en mentionnant d'éventuelles restrictions.

Elles peuvent comprendre le type de communication (directe, indirecte...), le stockage en magasin ou la présentation en libre accès, des restrictions pour une catégorie particulière d'utilisateurs, etc.

Pour des instructions sur l'enregistrement des modalités d'accès à une manifestation, voir l'élément [4.4 Conditions d'accès à la manifestation](#).

2.22.1.2 Sources d'information

Prendre l'information sur les conditions d'accès à l'item de toute source pertinente.

2.22.1.3 Enregistrement des conditions d'accès à l'item

▼ *Correspondance avec RDA : [77.43.35.19](#) – modification (précision)*

Enregistrer les conditions d'accès à l'item en utilisant un mot ou une courte expression propre à l'établissement et indiquant de manière aussi précise que possible aux usagers les modalités de consultation d'un item au moment de la requête.

EXEMPLES

libre accès

à consulter sur place

sur place

magasin

prêt indirect

en réserve

communication hémicycle
Pour une ressource conservée à la Bibliothèque nationale de France et dont la communication est surveillée.

communication en salle du patrimoine

sur rendez-vous

sur autorisation

sur authentification
Pour une ressource électronique dont l'accès est restreint à identification sur mot de passe.

sur identification

consultation sur Internet

communication immédiate

empruntable (communication immédiate)

empruntable (communication différée)

non prêtable

prêt collectivité
Pour une ressource empruntable par des collectivités (écoles, centres de loisirs, etc.).

consultable sur place pour les étudiants de licence, empruntable pour les étudiants de troisième cycle.

sur demande

consultable pour tous les lecteurs inscrits à la bibliothèque

dernier numéro consultable uniquement sur place

2.22.2 Disponibilité à la communication inter-établissements

▲ *Pas de correspondance avec RDA*

Élément non répétable

2.22.2.1 Champ d'application

La **disponibilité à la communication inter-établissements** est une mention permettant d'indiquer si l'item est communicable à d'autres établissements sur demande de leurs usagers, notamment dans le cadre d'un dispositif national tel que le Prêt entre Bibliothèques (PEB) ou la fourniture dématérialisée de documents (FDD).

2.22.2.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la disponibilité à la communication inter-établissements de toute source pertinente.

2.22.2.3 Enregistrement de la disponibilité à la communication inter-établissements

Enregistrer la disponibilité à la communication inter-établissements en utilisant un terme de la liste suivante :

Disponibilité à la communication inter-établissements
disponible
disponible sous forme de reproduction
disponible sous format électronique
communication soumise à condition
consultable sur place dans l'établissement demandeur
temporairement indisponible
non disponible

EXEMPLE

communication soumise à condition
non disponible

2.22.2.4 Particularités de la disponibilité à la communication inter-établissements

Enregistrer en texte libre tout complément d'information sur la disponibilité à la communication inter-établissements jugé important pour l'accès.

EXEMPLES

Consultable sur place dans l'établissement demandeur sous surveillance uniquement.
Disponibilité à la communication inter-établissements : consultable sur place dans l'établissement demandeur

PEB réservé aux étudiants de troisième cycle.
Disponibilité à la communication inter-établissements : communication soumise à condition

2.23 Restriction d'usage de l'item

▲ *Correspondance avec RDA* : [Restriction d'usage d'un item](#) – *Changement de l'intitulé*

Élément répétable

2.23.1 Champ d'application

▼ *Correspondance avec RDA* : [glossaire](#)

Une **restriction d'usage de l'item** signale une limitation imposée sur la reproduction, la publication, l'exposition, etc. d'un item

2.23.2 Sources d'information

Prendre l'information sur une restriction d'usage de l'item de toute source pertinente.

2.23.3 Enregistrement d'une restriction d'usage de l'item

▼ *Correspondance avec RDA* : [35.05.24.78](#) – *modification (reformulation)*

Enregistrer une restriction d'usage de l'item de manière aussi précise que possible. Inclure la nature et la durée de la restriction.

EXEMPLES

Consultation sans téléchargement

Ne pas exposer à plus de 50 lux

Photographie sur autorisation

Pour des échantillons de tissus à protéger de la lumière.

Ne pas exposer avant fin 2025

Pour un catalogue commercial d'étiquettes de parfums et savons à protéger d'expositions trop fréquentes.

2.24 Cote

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B 930 Localisation et cote*

Élément non répétable

2.24.1 Instructions de base sur l'enregistrement d'une cote

2.24.1.1 Champ d'application

La **cote** est un ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes, pictogrammes, etc.) attribués à un item par un établissement et pouvant répondre à différentes fonctions selon la nature des fonds et le système de cotation utilisé :

- identification ;
- citation ;
- adressage.

Si l'agence de catalogage n'attribue une même cote qu'à un seul item, la cote peut tenir lieu d'identifiant de l'item (voir [2.42 Identifiant d'item](#)).

2.24.1.2 Sources d'information

Se fonder sur toute source pertinente pour déterminer la cote.

2.24.1.3 Enregistrement d'une cote

Enregistrer une cote en respectant le formalisme du système de cotation utilisé.

EXEMPLES

840 GID

Cote utilisant le système de classification Dewey suivi des trois premières lettres du nom de l'auteur.

02(091) 19^{ème} siècle

Cote utilisant le système de Classification Décimale Universelle suivi d'une indication temporelle.

Jazz TER 1.35

Cote formée suivant un système propre à la Médiathèque du Perreux-sur-Marne en fonction du genre musical suivi des trois premières lettres du nom de l'interprète et d'un numéro issu de la classification PCDM4 (Principe de Classement des Documents Musicaux version 4).

P427

Cote formée suivant un système courant dans les bibliothèques universitaires en fonction du type de ressource (P pour périodique) suivi d'un numéro incrémentiel propre à chaque périodique.

P CHEN

Cote formée suivant un système propre aux bibliothèques de la Ville de Paris comprenant une indication du genre littéraire (P pour poésie) suivie des quatre premières lettres du nom de l'auteur.

Jeu KNO

Cote formée suivant un système propre aux bibliothèques de la Ville de Paris comprenant une indication du type de support suivie des trois premières lettres du titre du jeu.

LOISIRS CUISINE ET DESSERT

Cote formée suivant un système propre aux bibliothèques de la Ville de Paris comprenant une classification en langage naturel.

4607

Cote utilisée par la bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle reprenant le numéro d'entrée dans les collections.

H 8= 256

Cote formée suivant un système propre à la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne comprenant une indication de la discipline (H pour Histoire) et du format (8 pour in-octavo), suivie d'un numéro incrémentiel.

4° XVI 2003 vert 35406

Cote formée suivant un système propre à la Bibliothèque Universitaire de Caen comprenant divers éléments d'identification (format, thématique, etc.).

4-056428

Cote formée suivant un système propre à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en fonction du format (in-quarto) suivi du numéro d'entrée.

MFL.D.1.556

Cote formée suivant un système propre à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en fonction du type de support (microfilm), de la discipline universitaire, suivi d'un numéro incrémentiel.

GE SH 18 PF 70 BIS DIV 18 P 17

Cote formée suivant un système propre au département des Cartes et plans à la Bibliothèque nationale de France pour la collection du Service hydrographique de la Marine.

VE-1595 (3)-4

Cote formée suivant un système propre au département des Estampes et de la photographie à la Bibliothèque nationale de France comprenant un lettrage, un numéro séquentiel suivi d'une indication du format (in-quarto).

4-LN27-87173 (1)

Cote formée suivant un système propre aux imprimés de la Bibliothèque nationale de France en fonction du format (4 pour in-quarto), d'un lettrage Clément suivi d'un numéro incrémentiel et d'une sous-cote entre parenthèses.

NC Pathé saphir 2217/2218

Cote formée pour un disque 78 tours suivant un système propre au département Son, vidéo et multimédia de la Bibliothèque nationale de France en fonction d'une indication de non cotation (NC) suivie de la marque et de la référence dans la marque.

16-D4 MON-3984

Cote utilisée à la Bibliothèque nationale de France comprenant une indication de format (in-16), un lettrage correspondant au département et au type de document, suivi d'un numéro incrémentiel.

2023-145610

Cote dite « millésime » formée suivant un système propre à la Bibliothèque nationale de France comprenant l'année de réception suivie d'un numéro d'inventaire.

8-SG BON F-10 (RES)

Cote formée suivant un système propre à la Bibliothèque nationale de France comprenant une indication du format (in-octavo), appartenance à la collection (Société de géographie), d'un lettrage correspondant aux trois premières lettres du nom de l'ancien possesseur, suivi d'un numéro incrémentiel et d'une sous-cote entre parenthèses.

MICROFICHE M-33000 (1986,MELY)

Cote formée suivant un système propre à la Bibliothèque nationale de France comprenant une indication du type de support (microfiche) et du type de ressource (thèse), suivie de l'année de soutenance et du nom du doctorant.

2.24.2 Ancienne cote

▲ *Pas de correspondance avec RDA – UNIMARC B 931 Ancienne cote*

Élément répétable.

2.24.2.1 Champ d'application

Une **ancienne cote** est une cote qui a cessé d'être valide.

2.24.2.2 Sources d'information

Prendre l'information sur une ancienne cote de toute source pertinente.

2.24.2.3 Enregistrement d'une ancienne cote

Enregistrer une ancienne cote en respectant le formalisme du système de cotation utilisé.

Au besoin, utiliser une courte formule explicitant le contexte d'attribution de la cote (fonds, établissement, etc.).

EXEMPLES

ATLAS-131

4-SG-404

Anciennes cotes pour un ouvrage de la collection de la Société de géographie conservé actuellement au département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France sous la cote ATLAS-SG-193 (1).

A.7

Ancienne cote pour un ouvrage de la bibliothèque d'entomologie du Muséum national d'Histoire naturelle et transféré à la bibliothèque centrale sous la cote 8o Res 1395.

2.24.3 Future cote

▲ *Pas de correspondance avec RDA – UNIMARC B 932 Future cote*

Élément non répétable.

2.24.3.1 Champ d'application

Une **future cote** est une cote qui n'est pas encore valide.

2.24.3.2 Sources d'information

Prendre l'information sur une future cote de toute source pertinente.

2.24.3.3 Enregistrement d'une future cote

Enregistrer une future cote en respectant le formalisme du système de cotation utilisé.

2.25 Localisation de l'item

▲ *Correspondance avec RDA : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40162>*

2.25.1 Instructions de base sur l'enregistrement d'une localisation de l'item

Élément fondamental

Élément non répétable

2.25.1.1 Champ d'application

Une **localisation de l'item** est une mention permettant de situer l'item décrit dans un lieu déterminé. Elle se compose de l'identifiant de l'établissement dans lequel l'item est conservé, éventuellement complété par un ou plusieurs niveaux de précision supplémentaires.

2.25.1.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la localisation de toute source pertinente.

2.25.1.3 Enregistrement d'une localisation de l'item

Enregistrer une localisation de l'item en utilisant un système cohérent à l'établissement et utile pour les utilisateurs du catalogue.

La localisation est composée :

- obligatoirement : de la désignation de l'établissement
- si nécessaire : d'un complément de localisation.

2.25.1.4 Désignation de l'établissement

▲ *Pas de correspondance avec RDA – UNIMARC B930 Localisation et cote*

Élément fondamental non répétable.

2.25.1.4.1 Champ d'application

La **désignation de l'établissement** est un qualificatif permettant de nommer l'établissement où est localisé l'item.

2.25.1.4.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la localisation de toute source pertinente.

2.25.1.4.3 Enregistrement de l'identifiant de l'établissement

L'établissement est désigné par un identifiant sous la forme d'un URI, ou d'un numéro attribué par l'ISIL (Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et les organismes apparentés), selon la norme la norme ISO 15511:2019, ou à défaut par une chaîne de caractères structurée.

EXEMPLES

Bibliothèque du cinéma François Truffaut

Chaîne de caractères pour localiser un item du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

141182101

Localisation composée du RCR de la Bibliothèque Pierre Sineux (Droit-Lettres) de l'Université de Caen-Normandie.

FR-674822118

Localisation composée de l'ISIL (code de pays suivi du RCR) de la Bibliothèque du Studium de l'Université de Strasbourg.

2.25.1.5 Complément de localisation

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B 930 Localisation et cote*

Élément non répétable.

2.25.1.5.1 Champ d'application

Un **complément de localisation** est une indication précisant l'emplacement d'un item au sein d'un établissement. Elle peut comprendre le département, bâtiment, section, magasin, etc.

2.25.1.5.2 Sources d'information

Prendre l'information sur un complément de localisation de toute source pertinente.

2.25.1.5.3 Enregistrement d'un complément de localisation

Enregistrer un complément de localisation si c'est jugé important pour l'accès.
Structurer le complément de localisation en autant de niveaux de précision que nécessaire.

EXEMPLES

Patio - Langues - Libre accès

Complément de localisation pour un item de la Bibliothèque des langues de l'Université de Strasbourg.

Espagnol

Complément de localisation pour un item de la Bibliothèque Lettres, Langues et Sciences humaines et sociales - Le Kap de l'Université Clermont Auvergne.

Section Jeunesse. Espace Tout petits

Complément de localisation pour un item du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

2.25.2 Ancienne localisation

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B 931 Ancienne cote*

Élément répétable.

2.25.2.1 Champ d'application

Une **ancienne localisation** est une localisation qui a cessé d'être effective.

2.25.2.2 Sources d'information

Utiliser toute source pertinente pour déterminer une ancienne localisation.

2.25.2.3 Enregistrement d'une ancienne localisation

Enregistrer une ancienne localisation si c'est jugé important pour l'identification ou l'accès.
Structurer le complément de localisation en autant de niveaux de précision que nécessaire.

2.25.3 Future localisation

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B932 Future cote*

Élément répétable.

2.25.3.1 Champ d'application

Une **future localisation** est une localisation qui n'est pas encore effective.

2.25.3.2 Sources d'information

Prendre l'information sur une future localisation de toute source pertinente.

2.25.3.3 Enregistrement d'une future localisation

Enregistrer une future localisation si c'est jugé important pour l'identification ou l'accès.
Structurer le complément de localisation en autant de niveaux de précision que nécessaire.

2.26 Adresse URL de l'item

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B 856 Adresse électronique et mode d'accès*

Élément répétable.

2.26.1 Champ d'application

Une **adresse URL** est une chaîne de caractères qui indique comment accéder à une ressource en ligne.

L'adresse URL de l'item comprend tous les identifiants des ressources dont le but est de fournir un accès en ligne à un item à l'aide d'un navigateur Internet standard.

Pour des instructions sur l'enregistrement d'une adresse URI dont le but est de servir d'identifiant à l'item, voir [l'identifiant d'item](#)).

2.26.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le matériel d'accompagnement ou le conteneur) pour déterminer l'adresse URL.

2.26.3 Enregistrement d'une adresse URL de l'item

Enregistrer une adresse URL si elle diffère de celle de la manifestation représentée.

Exemple

<https://bnf.idm.oclc.org/login?url=https://www.proquest.com/actasanctorum>

Adresse URL de l'item pour les *Acta sanctorum* en ligne consultable à la Bibliothèque nationale de France, utilisant un reverse proxy pour garantir l'accès à la ressource.

L'adresse URL de la manifestation contient : <https://www.proquest.com/actasanctorum>

2.27 État de collection de l'item

▲ *Pas de correspondance avec RDA*

2.27.1 Champ d'application

Un **état de collection** est une mention permettant d'indiquer la présence des items constituant une ressource continue au sein d'un établissement et d'en préciser les lacunes.

Pour mentionner des lacunes à l'intérieur d'une unité matérielle ou des volumes manquants au sein d'un item global de monographie, utiliser l'attribut [2.35 Note sur l'importance matérielle de l'item](#).

2.27.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le matériel d'accompagnement ou le conteneur) pour déterminer l'état de collection d'une ressource continue.

2.27.3 Enregistrement de l'état de collection de l'item

Enregistrer l'état de collection de l'item de ressource continue sous la forme :

- de la [désignation](#) de l'[item composant](#) le plus ancien (ou le premier en numérotation) conservé par l'établissement, suivi d'un tiret s'il s'agit d'une collection ouverte ; la création du ou des items composants n'est pas obligatoire.
- de la désignation de l'item composant le plus ancien et de l'item le plus récent s'il s'agit d'une collection fermée ;
- du seul item conservé s'il n'y en a qu'un seul.

Un item est désigné sous la forme d'une numérotation, ou d'une chronologie, ou d'une combinaison des deux à la fois.

EXEMPLES

vol. 1 (1931)-vol. 456 (1999)

Etat de collection pour la collection *Bibliothèque de la Pléiade* conservée à la Bibliothèque de la Sorbonne.

septembre 1945 -

Etat de collection pour le périodique *Le Dauphiné libéré* conservé à la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau de Chambéry.

vol 1 (1998)-

Etat de collection pour le périodique *La Revue des lettres modernes. Joseph Conrad* conserve au Service commun de la documentation de l'Université de Bretagne Occidentale (Brest), Section lettres et sciences humaines.

Vol. 1 (1872) - vol. 32 (1913) ; vol. 36 (1919)- [Index 1872-1983 dans vol.77(1985)]

Etat de collection du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*. Il s'agit d'une collection ouverte.

236e année, (7 mars 1866)

N° isolé de la *Gazette de France* conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry.

NS vol. 3 (jan-1874) -NS vol. 3 (jun-1874) ; NS vol. 4 (jan-1875) -NS vol. 4 (mar-1875) ; NS vol. 5 (jan-1876) -NS vol. 5 (sep-1876) ; NS vol. 6 (jan-1877) -NS vol. 9 (dec-1880) ; NS vol. 12 (jan-1883) -NS vol. 12 (mar-1883) ; NS vol. 13 (jan-1884) -NS vol. 13 (mar-1884) ; vol. 80 no. 502 (1929) -vol. 80 no. 503 (1929) ; vol. 82 no. 511 (1931) ; vol. 83 -no. 520 (1932) ; vol. 85 no. 533 (1934) ; vol. 88 no. 548 (1937) -vol. 88 no. 549 (1937) ; vol. 89 no. 554 (1938)

Etat de collection détaillé, avec mention de la numérotation NS (Nouvelle Série), de la *Revue d'Alsace* conservée la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Il s'agit d'une collection fermée.

7e année, n° 1 (2 janvier 1872)-30e année ; n° 127 (1er juin 1895), lacunes : 5e et 6e années.

Etat de collection avec mention de lacunes pour *Le Patriote savoisien* conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry.

La ponctuation utilisée dans les exemples ci-dessus n'a pas de caractère normatif.

2.27.4 Statut de l'état de collection

▲ Pas de correspondance avec RDA

2.27.4.1 Champ d'application

Le **statut de l'état de collection** est une mention permettant d'indiquer si de nouveaux éléments constitutifs d'une ressource continue sont attendus ou non.

2.27.4.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le statut de l'état de collection de toute source pertinente.

2.27.4.3 Enregistrement de l'état de collection

Enregistrer le statut de l'état de collection en utilisant un terme de la liste suivante :

Statut de l'état de collection
ouvert
fermé

EXEMPLES

fermé

Statut de l'état de collection au périodique *La revue des deux mondes* qui continue de paraître mais pour lequel la Section Lettres et sciences humaines du Service commun de la documentation de l'Université de Bretagne Occidentale a cessé son abonnement.

2.28 Appartenance à un fonds

▲ *Correspondance avec RDA : Divergence*

Élément répétable.

2.28.1 Champ d'application

Une **appartenance à un fonds** est une mention permettant d'indiquer que l'item décrit fait partie d'un ensemble dans lequel les items partagent au moins une particularité.

2.28.2 Sources d'information

Prendre l'information sur une appartenance à un fonds de toute source pertinente.

2.28.3 Enregistrement d'une appartenance à un fonds

Enregistrer une appartenance à un fonds si c'est jugé important pour l'accès.

Utiliser de préférence le Répertoire de fonds national¹ si le fonds y est référencé. Dans le cas contraire, utiliser un référentiel interne des fonds de l'établissement.

Utiliser un identifiant pérenne (URI) ou une chaîne de caractères structurée, ou à défaut une chaîne de caractères non structurée.

EXEMPLES

Fonds bourbonnais

Mention d'appartenance à un fonds pour un item de la médiathèque de Moulins. Ce fonds est référencé dans le Répertoire de fonds.

<https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/16871/006FRFONDS-031906101-1810>

Mention d'appartenance à un fonds, sous la forme d'URI, pour un item de la médiathèque de Moulins. Ce fonds est référencé dans le Répertoire de fonds.

¹ <https://www.bnf.fr/fr/le-repertoire-de-fonds-du-ccfr>.

<https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/16871/006FRFONDS-674821001-2az>

Mention d'appartenance à un fonds, sous la forme d'URI, pour un item de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ce fonds est référencé dans le Répertoire de fonds.

Fonds spécifique : Fonds graphique

Mention d'appartenance à un fonds pour un item de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry.

RDC – Facile à lire

Mention d'appartenance à un fonds pour un item de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry.

Collection des œuvres de d'Anville, dite Collection Cortambert ; 370

Collection de Manne ; 191

Mention d'appartenance à deux fonds (avec numéro de la pièce dans chaque fonds) pour un item conservé au département des Cartes et Plans de la Bibliothèque nationale de France, sous la cote GE D-10699.

2.29 Appartenance à un plan de conservation partagée

▲ Pas de correspondance avec RDA

Élément non répétable.

2.29.1 Instructions de base sur l'enregistrement d'une appartenance à un plan de conservation partagée

2.29.1.1 Champ d'application

Une **appartenance à un plan de conservation partagée** (PCP) est une mention permettant d'indiquer que l'item décrit s'inscrit dans une politique documentaire concertée entre plusieurs établissements. Le but de cette politique est de répartir la mission de conservation des items entre les établissements participants à des fins de sauvegarde et d'accès.

2.29.1.2 Sources d'information

Prendre l'information sur une appartenance à un plan de conservation partagée de toute source pertinente.

2.29.1.3 Enregistrement d'une appartenance à un plan de conservation partagée

Enregistrer une appartenance à un plan de conservation partagée si l'établissement participe à un PCP pour ce titre.

EXEMPLES

Titre conservé dans le cadre du plan de conservation partagée Périodiques médicaux d'Ile-de-France
Mention d'appartenance à un plan de conservation partagée pour un item (collection de périodiques) conservé à la Bibliothèque interuniversitaire Santé Médecine de l'Université Paris Cité.

2.29.2 Nom du Plan de Conservation Partagée

Élément non répétable.

Élément fondamental si l'item appartient à un PCP

2.29.2.1 Champ d'application

Le **nom du Plan de Conservation Partagée** permet d'identifier le PCP auquel appartient l'item décrit.

2.29.2.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le nom du PCP de toute source pertinente.

2.29.2.3 Enregistrement du nom du Plan de Conservation Partagée

Enregistrer le nom du PCP en suivant les recommandations de nommage du PCP auquel appartient l'item décrit.

Enregistrer le nom du PCP

- Sous forme d'un URI ;
- Sous forme d'une valeur dans un référentiel local en contexte de signalement ;
- Sous forme d'une chaîne de caractères structurée ou non structurée.

EXEMPLES

PCAS

Code dans le référentiel du Sudoc du PCP « Arts du spectacle », PCP de périodiques thématique copiloté par le CTLes.

Occitanie-Ouest

Mention du nom du PCP régional Occitanie-Ouest pour des périodiques.

Jeunesse-PACA

Mention du nom PCP des livres jeunesse pour la région PACA.

2.29.3 Statut de l'item au sein du Plan de Conservation Partagée

Élément non répétable.

2.29.3.1 Champ d'application

Le **statut de l'item au sein du Plan de Conservation Partagée** est une mention précisant la situation de l'item décrit dans le PCP auquel il appartient.

2.29.3.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le statut de l'item au sein du Plan de Conservation Partagée de toute source pertinente.

2.29.3.3 Enregistrement du statut de l'item au sein du Plan de Conservation Partagée

Enregistrer le statut de l'item au sein du Plan de Conservation en utilisant un terme de la liste suivante :

Statut de l'item au sein du PCP	
item de conservation	Statut identifiant l'item ou la collection de fascicules de conservation au sein du PCP.
item de remplacement	Statut identifiant l'item ou la collection de fascicules permettant de compléter la collection de conservation, ou d'être détruite à des fins de numérisation.
item appartenant au PCP	Statut identifiant l'item comme faisant partie du PCP sans autre précision.

2.30 Statut juridique de l'item

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B 920 Note sur les mentions juridiques du document*

Élément non répétable.

2.30.1 Instructions de base sur l'enregistrement du statut juridique de l'item

2.30.1.1 Champ d'application

Le **statut juridique de l'item** est une mention permettant d'indiquer la propriété juridique de la ressource. Elle comprend une note sur le statut juridique de l'item, le degré d'identification du propriétaire de l'item et le caractère patrimonial ou non de l'item décrit.

2.30.1.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le statut juridique de toute source pertinente.

2.30.1.3 Enregistrement du statut juridique de l'item

Enregistrer le statut juridique de l'item, en particulier quand la propriété juridique de l'item ne relève pas de l'établissement où il est localisé ou quand son statut est important pour l'identification ou a des conséquences sur les conditions d'accès à la ressource : document patrimonial, dépôt, bien spolié (voir [2.22 Conditions d'accès à l'item](#)).

2.30.2 Note sur le statut juridique de l'item

La **note sur le statut juridique de l'item** permet d'indiquer sous forme textuelle toute information relative à l'identification du propriétaire de l'item, son caractère patrimonial ou de dépôt, s'il s'agit d'un document spolié.

EXEMPLES

Document spolié pendant la Seconde Guerre mondiale, entré à la Bibliothèque d'art et d'archéologie en 1950.
Mention du statut juridique d'un item conservé à la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art.

Dépôt de la Faculté de théologie protestante de l'Université Marc Bloch de Strasbourg : Cf16 (juin 2002)
Mention du statut juridique d'un item conservé à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

2.30.3 Degré d'identification du propriétaire de l'item

Élément non répétable.

2.30.3.1 Champ d'application

Le degré d'identification du propriétaire de l'item est une mention permettant d'indiquer si le propriétaire actuel est connu.

Cette information doit être renseignée si le propriétaire n'est pas l'établissement où est localisé l'item et si cela est utile pour l'identification ou l'accès.

2.30.3.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la propriété juridique de l'item de toute source pertinente.

2.30.3.3 Enregistrement du degré d'identification du propriétaire de l'item

Enregistrer cette information en utilisant une valeur dans la liste ci-dessous :

Degré d'identification du propriétaire de l'item	
Propriétaire identique à l'établissement où est localisé l'item	Le propriétaire de l'item est l'établissement où est localisé l'item L'agence de catalogage peut décider que cette information est implicite par défaut.
Propriétaire identifié	Le propriétaire de l'item est identifié et est distinct de l'établissement où il est localisé.

	Ce degré d'identification permet d'identifier les dépôts .
Propriétaire indéterminé	L'identification du propriétaire légitime a fait l'objet d'une recherche infructueuse. Ce degré d'identification est à employer notamment dans le cas de documents issus de spoliations .
Propriétaire indéterminé à rechercher	L'identification du propriétaire légitime n'a pas encore fait l'objet d'une recherche. Ce degré d'identification est à employer notamment dans le cas de documents issus de spoliations .

Si la valeur est « **propriétaire identifié** », une relation « **Propriétaire** » ou « **Propriétaire actuel** » est **obligatoire** (voir [22.2.2 Relations d'association entre un agent et un item](#)). Cette relation peut être enregistrée sous forme d'URI, de chaîne de caractères structurée ou de chaîne de caractères non structurée.

EXEMPLES

Propriétaire identifié

Mention d'identification de la propriété juridique d'un item conservé au fonds dit du Séminaire, constitué en partenariat avec le diocèse de Limoges et conservé au Service commun de la documentation de l'Université de Limoges.

Cette information est complétée par la relation :

Propriétaire actuel : Église catholique. Diocèse (Limoges, Haute-Vienne, France).

Propriétaire indéterminé

Mention d'identification de la propriété juridique d'un item spolié conservé à la Bibliothèque nationale de France.

Cette information est complétée par la relation :

Ancien possesseur : France. Commission de choix de la Récupération artistique (1949-1953).

2.30.4 Caractère patrimonial de l'item

Élément non répétable.

2.30.4.1 Champ d'application

Le **caractère patrimonial de l'item** est une mention permettant d'indiquer si l'item décrit est considéré comme patrimonial au sens de l'article R 311-1 du Code du patrimoine.

2.30.4.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le caractère patrimonial de l'item de toute source pertinente.

2.30.4.3 Enregistrement du caractère patrimonial de l'item

Enregistrer une catégorisation d'item en utilisant un terme de la liste suivante :

Caractère patrimonial de l'item	
oui	
non	L'agence de catalogage peut décider que cette information est implicite par défaut.

EXEMPLES

oui

Mention du caractère patrimonial d'un item conserve à la bibliothèque du Centre national des arts et métiers.

2.31 Modalité d'entrée de l'item

▲ *Correspondance avec RDA* : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40050> – modification

Élément non répétable.

2.31.1 Instructions de base sur l'enregistrement de la modalité d'entrée de l'item

2.31.1.1 Champ d'application

La **modalité d'entrée de l'item** est une mention permettant d'indiquer la provenance directe d'un item et les circonstances de son entrée dans l'établissement.

2.31.1.2 Sources d'information

Prendre l'information sur la modalité d'entrée de l'item de toute source pertinente.

2.31.1.3 Enregistrement de la modalité d'entrée de l'item

Enregistrer la modalité d'entrée de l'item si c'est utile pour l'identification ou l'accès.

EXEMPLES

Acheté lors de la vente publique ADER Nordman du 14 décembre 2012, Paris, Salle des ventes Favart (lot n°312)

Modalité d'entrée d'un manuscrit conservé au département des Cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France.

Acquisition auprès de la librairie ancienne Bruno Sépulchre en 2011

Modalité d'entrée d'un item pour un mouchoir d'instruction militaire « secours aux blessés » (1882) de la bibliothèque Forney.

2.31.2 Mode d'entrée

▲ *Pas de correspondance avec RDA*

Élément fondamental répétable.

2.31.2.1 Champ d'application

Le mode d'entrée est une mention permettant de préciser la manière dont un item a rejoint les fonds de l'établissement.

2.31.2.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le mode d'entrée de toute source pertinente.

2.31.2.3 Enregistrement du mode d'entrée

Enregistrer le mode d'entrée en choisissant une valeur dans la liste ci-dessous :

Mode d'entrée	
Abonnement	
Acquisition	
Dation	
Dépôt	
Dépôt légal	

Don	
Donation	
Echanges	Mode d'entrée pour un item arrivé dans les collections par échange avec un autre établissement, au niveau national ou international.
Indéterminé	
Legs	
Multiple	Mode d'entrée pour un item global dont les items composants sont entrés par différents moyens dans les collections de l'établissement.
Reproduction	Mode d'entrée pour un item reproduit analogiquement ou numériquement à partir d'un autre item présent dans l'établissement. Peut être complété par la relation Est la reproduction de [item] pour identifier l'item d'origine.
Saisie, réquisition	Mode d'entrée pour un item arrivé dans les collections sur décision de justice
Production interne	Mode d'entrée pour l'item d'une ressource que l'établissement a lui-même produit.

EXEMPLES

Production interne

Enregistrement vidéo de la conférence *De la « Gazette » de Renaudot au Premier Empire* tenue au sein de la Bibliothèque nationale de France le 3 décembre 2024 et enregistrée par elle.

2.31.3 Prix d'achat

Élément répétable.

2.31.3.1 Champ d'application

▲ Pas de correspondance avec RDA

Le **prix d'achat** est une mention permettant d'indiquer le coût réel d'acquisition d'un item par l'établissement.

Pour le prix public d'une manifestation, voir l'élément [4.2](#).

2.31.3.2 Sources d'information

Prendre l'information sur le prix d'achat de toute source pertinente.

2.31.3.3 Enregistrement du prix d'achat

Enregistrer l'information sur le prix d'achat en précisant la devise utilisée exprimée suivant la norme ISO 4217.

Cette information peut être confidentielle.

EXEMPLES

150 EUR

Prix d'achat d'un item acquis en salle des ventes par la Bibliothèque Mazarine.

2.32 Historique des possessions

▲ *Correspondance avec RDA* : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40026> – modification

Élément répétable.

2.32.1 Champ d'application

L'**historique des possessions** est une mention permettant d'énumérer les changements successifs de propriété, de responsabilité et de conservation d'un item antérieurs à son entrée dans l'établissement, quand ils sont connus.

2.32.2 Sources d'information

Prendre l'information sur l'historique des possessions de toute source pertinente.

2.32.3 Enregistrement de l'historique des possessions

Enregistrer un historique des possessions si c'est jugé important pour les utilisateurs. La source de l'information (marque d'exemplaire, catalogue de vente, etc.) doit être fournie si elle est connue. Cette information peut être complétée par l'enregistrement de relations aux [anciens possesseurs](#).

EXEMPLES

Don Abbé Collet (mentionné dans le rapport du Comité de la bibliothèque 1931)

Historique des possessions pour un item conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry.

Signature manuscrite : « Dragendorff »

Cachet : « Bibliothek Hans Dragendorff Freiburg 1941 »

Cachet : « Seminar für grieschische und römische Archäologie – Reichsuniversität Strassburg »

Historique des possessions pour un item ayant comme anciens possesseurs Hans Dragendorff et la Reichsuniversität, conservé à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Pour mentionner qu'un item a été spolié, voir [2.30 Statut juridique de l'item](#).

2.33 Note sur l'item

▲ *Correspondance avec RDA* : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40028>

Élément répétable.

2.33.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : – https://access.rdatoolkit.org/en-US_ala-d135d10a-4888-3955-bdb7-30a23c1add97/b97283f8-e134-4574-bec1-979c3f4adb8d

Une **note sur l'item** est une note qui fournit de l'information générale sur les caractéristiques de l'item.

2.33.2 Sources d'information

Prendre l'information à utiliser dans une note sur l'item de toute source pertinente.

2.33.3 Enregistrement d'une note sur l'item

Rédiger une note sur l'item en appliquant les recommandations générales sur les notes (voir [1.10](#)).

EXEMPLES

Livre de prix de l'Institution Duez : prix de lecture à Auguste Lesouef, 19 août 1841. Cartonnage, papier bleu à décor de plaque estampée à froid.

Note sur l'item pour un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France, fonds Smith-Lesouef.

Envoi non autographe de l'auteur : Hommage de l'auteur

Note sur l'item pour un exemplaire conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, marqué d'un tampon « Hommage de l'auteur ».

2.34 Note sur les dimensions de l'item

▲ Correspondance avec RDA : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40010>

Élément répétable.

2.34.1 Champ d'application

Une **note sur les dimensions de l'item** indique les différences significatives dans les dimensions d'un item par rapport à celles enregistrées dans l'élément Dimensions de la manifestation (voir [3.5](#)).

2.34.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le conteneur) pour rédiger une note sur les dimensions de l'item.

Au besoin, prendre l'information de toute source pertinente.

2.34.3 Enregistrement d'une note sur les dimensions de l'item

Rédiger une note fournissant une information supplémentaire sur les dimensions de l'item si ces particularités ne sont pas enregistrées dans un élément [3.5 Dimensions de la manifestation](#) et sont jugées importantes pour l'identification ou la sélection.

Enregistrer les dimensions selon les instructions sous [3.5.1.3 Enregistrement des dimensions](#).

EXEMPLES

34 x 23 cm

Note sur les dimensions d'une toile imprimée (1810) conservée à la bibliothèque Forney.

2.35 Note sur l'importance matérielle de l'item

▲ Correspondance avec RDA : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40011>

Élément répétable.

2.35.1 Champ d'application

Une **note sur l'importance matérielle de l'item** indique les différences significatives dans l'importance matérielle d'un item par rapport à celle enregistrée dans l'élément [3.4 Importance matérielle de la manifestation](#).

2.35.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le conteneur) pour rédiger une note sur l'importance matérielle de l'item.

Au besoin, prendre l'information de toute source pertinente.

2.35.3 Enregistrement d'une note sur l'importance matérielle de l'item

Rédiger une note décrivant des particularités sur l'importance matérielle de l'item si ces particularités ne sont pas enregistrées dans l'attribut Importance matérielle de la manifestation et sont jugées importantes pour l'identification ou la sélection.

EXEMPLES

Pour les items unitaires

L'exemplaire de la bibliothèque ne comprend pas les annexes, pages 245–260.

Note sur l'importance matérielle de l'item pour un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France.

Les pages 331 à 459 et les [13] pages de la fin manquent.

Note sur l'importance matérielle de l'item pour un exemplaire conservé dans une bibliothèque de la Ville de Paris.

La manifestation contient :

Importance matérielle : [8]-459-[13] pages.

Le CD n'a pas été déposé.

Note sur l'importance matérielle de l'item pour l'exemplaire d'un catalogue d'exposition normalement accompagné d'un CD, conservé à la Bibliothèque nationale de France.

La manifestation contient :

Importance matérielle : 1 volume (239 pages)

Importance matérielle : 1 disque compact

EXEMPLES

Pour les items globaux de monographies

n°1(1975)-

Note sur l'importance matérielle de l'item global pour l'Armorial général et nobiliaire dont la publication par fascicules s'étale sur plusieurs années, conservée à la Bibliothèque nationale de France.

vol. 1-2, 4

Note sur l'importance matérielle de l'item global pour *Les misérables* en 4 volumes, dont il manque le volume 3.

2.36 Note sur les modifications

▲ Correspondance avec RDA : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40003>

Élément répétable.

2.36.1 Champ d'application

Une **note sur les modifications** signale les changements et altérations résultant de l'usage d'un item. Elle inclut les ajouts (notamment manuscrits), dégradations ou tout autre opération de transformation sur un item.

2.36.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le conteneur) pour rédiger une note sur les modifications.

Au besoin, prendre l'information de toute source pertinente.

2.36.3 Enregistrement d'une note sur les modifications

Rédiger une note décrivant les modifications apportées à l'item décrit.

EXEMPLES

Exemplaire interfolié

Note sur les modifications de l'item pour un exemplaire conservé au Muséum national d'Histoire naturelle.

Exemplaire interfolié, très annoté (probablement un manuel d'étudiant parisien) avec traduction interlinéaire et de nombreuses annotations dans les marges, certaines perpendiculaires au texte dans la marge du bas.

Note sur les modifications de l'item pour un exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Exemplaire truffé. 12 pages ont été utilisées comme planches d'herbier : des feuilles de différents végétaux y ont été insérées dans des fentes. Un buvard est glissé dedans.

Note sur les modifications de l'item pour un exemplaire conservé à la bibliothèque Forney.

Pour mentionner des modifications apportées à la reliure ou à l'item à des fins de conservation, voir selon les cas : [2.37 Note sur la reliure ou le conditionnement remarquables](#) et [2.40 Conditionnement ou opérations de conservation](#).

2.37 Note sur la reliure ou le conditionnement remarquables

▲ Pas de correspondance avec RDA

Élément répétable.

2.37.1 Champ d'application

Une **note sur la reliure ou le conditionnement remarquables** signale un dispositif particulier par lequel un item a été assemblé, emboîté ou présenté à travers son histoire. Elle inclut notamment toutes les reliures patrimoniales, les emboîtages précieux, etc., qu'ils soient historiques ou contemporains.

2.37.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le matériel d'accompagnement ou le conteneur) pour déterminer la reliure ou le conditionnement remarquable.

2.37.3 Enregistrement d'une note sur la reliure ou le conditionnement remarquables

Enregistrer une note sur la reliure ou le conditionnement remarquable si c'est jugé important pour l'accès.

EXEMPLES

Reliure gravée en argent et à fermoirs décorés. Plats décorés de scènes bibliques. Plat supérieur : baptême du Christ par Jean le Baptiste surmontant l'inscription "Christüs Ist Mein Trost.V.Leben Den Thü ich Mir Gantzergeben". Plat inférieur : nativité surmontant l'inscription "Ach mein liebster Herr Jesü Christ Züm trost dü mir geboren bist". Dos à trois caissons décorés de motifs floraux. Tranches dorées. Contreplats et gardes en papier à décor marbré noir, marbrures vertes et roses.

Note sur la reliure concernant un item conservé à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Conservé dans une pochette neutre

Note sur la reliure concernant un item conservé à la Bibliothèque Diderot (Lyon).

Reliure estampée à froid avec traces de fermoirs. Signature André Boule

Note sur la reliure concernant un item conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry. Une relation au relieur peut également être ajoutée.

Reliure aux armes de Marie-Antoinette.

Note sur la reliure concernant un item conservé à la bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle. Une relation à l'ancienne possesseuse peut également être ajoutée.

2.38 Note sur le tirage (numérotation ou papier)

▲ Pas de correspondance avec RDA

Élément non répétable.

2.38.1 Champ d'application

Une **note sur le tirage (numérotation ou papier)** signale une particularité éditoriale propre à un ou quelques items spécifiques, à l'exclusion des autres items de la manifestation. Elle inclut le numéro d'exemplaire indiqué par l'éditeur ou un tirage sur papier spécifique.

2.38.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le matériel d'accompagnement ou le conteneur) pour déterminer le tirage.

2.38.3 Enregistrement d'une note sur le tirage (numérotation ou papier)

Enregistrer l'information si c'est jugé important pour les utilisateurs.

EXEMPLES

Exemplaire n°64 / 150

Note sur le tirage d'un item conservé à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry.

Le document contient :

Ce livre strictement tiré à 150 exemplaires, a été édité aux frais et pour les membres de la Société des amis du livre moderne sous la direction artistique de M. Paul Gallimard et de son collègue M. Léon Thévenin.

Exemplaire sur papier de Hollande n° 152 / 160

Note sur le tirage d'un item conservé à la bibliothèque Forney.

Exemplaire unique sur papier du Japon

Note sur le tirage d'un item conservé à la Bibliothèque nationale de France.

2.39 Note sur la valorisation de l'item

▲ Pas de correspondance avec RDA

Élément répétable.

2.39.1 Champ d'application

Une **note sur la valorisation de l'item** signale les événements culturels ou autres dans le cadre desquels l'item a été valorisé : exposition temporaire, etc.

2.39.2 Sources d'information

Se fonder sur toute source pertinente pour renseigner la note sur la valorisation de l'item.

2.39.3 Enregistrement d'une note sur la valorisation de l'item

Rédiger une note sur la valorisation de l'item en appliquant les recommandations générales sur les notes (voir [1.10](#)).

EXEMPLES

Exposé au Musée des Beaux-Arts de Chambéry du 17 septembre 2024 au 5 janvier 2025. "Un soir au théâtre : le bicentenaire du théâtre Charles Dullin".

Note sur la valorisation d'un item conservé à la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau de Chambéry.

Prêté au Centre Pompidou pour l'exposition « UAM (Union des Artistes modernes) » (mai 2018-septembre 2018).

Note sur la valorisation d'un item conservé à la bibliothèque Forney.

La note sur la valorisation de l'item peut être complétée d'une relation à l'événement décrivant l'exposition où l'item a été valorisé.

2.40 État de l'item

▲ Pas de correspondance avec RDA

Élément répétable.

2.40.1 Champ d'application

L'état de l'item est une mention permettant d'évaluer le degré d'intégrité matérielle d'un item.

2.40.2 Sources d'information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le conteneur) pour renseigner l'état de l'item.

2.40.3 Enregistrement d'un état de l'item

Enregistrer l'état de l'item si c'est jugé important pour l'accès, en utilisant un ou plusieurs termes de la liste suivante :

Etat de l'item	
bon	item dont l'état est sans altération
moyen	item dont l'état est altéré
mauvais	item dont l'état est détérioré et fragilisé

L'information est répétable pour décrire un item global (notamment dans le cas des ressources continues).

Cette information peut être explicitée par l'enregistrement d'une note sur l'item (voir [2.33 Note sur l'item](#)) ou une information sur la communicabilité de l'item ([2.21 Communicabilité](#)), les conditions d'accès ([2.22 Conditions d'accès](#)) ou des restrictions d'usage ([2.23 Restriction d'usage](#)).

EXEMPLES

Etat de l'item : mauvais

Note sur l'item : Exemplaire en mauvais état avec pages qui se détachent.

Etat de l'item complété d'une note sur l'item pour un exemplaire conservé dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Etat de l’item : mauvais

Note sur l’item : Mauvais état, parties gauches et droite tachées.

Etat de l’item complété par une note sur l’item pour l’exemplaire coté NUR.K.III.119 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Etat de l’item : bon

Etat de l’item pour l’exemplaire coté NUR.F.I.122 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Etat de l’item : moyen

Etat de l’item pour un exemplaire du franc d’or de Jean II le Bon (émission du 5 décembre 1360) conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote Royales 711.

Etat de l’item : moyen

Etat de l’item : mauvais

Etat de l’item global pour décrire un périodique du XIXe siècle dont certains fascicules sont en état moyen et d’autres en mauvais état.

2.41 Conditionnement ou opérations de conservation

▲ Pas de correspondance avec RDA

Élément répétable.

2.41.1 Champ d’application

Un **conditionnement ou des opérations de conservation** est une mention signalant toute action de préservation ou tout autre traitement effectué par un établissement sur un item en vue de sa protection. Elle inclut notamment les reliures dites « courantes » et tout type d’emboîtement effectué à l’initiative d’un établissement.

Pour des instructions sur le signalement d’une reliure ou un emboîtement remarquables pour leur valeur artistique ou patrimoniale, voir [2.37 Note sur la reliure ou le conditionnement remarquable](#)).

2.41.2 Sources d’information

Se fonder sur la ressource elle-même (y compris le matériel d’accompagnement ou le conteneur) pour déterminer le conditionnement ou les opérations de conservation.

Au besoin, utiliser toute autre source pertinente.

2.41.3 Enregistrement d’un conditionnement ou d’une opération de conservation

Enregistrement un conditionnement ou une opération de conservation si c’est jugé important pour l’accès.

EXEMPLES

Dans une boîte de conservation avec mousse taillée.

Conditionnement de l’item d’un livre d’artiste *La femme électrique* de Christie Pagiras, **conservé sous la cote 2-RES-351 dans les bibliothèques de la Ville de Paris.**

Traitement de désacidification réalisé en 1983.

Information sur une opération de conservation réalisée sur un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France.

Exemplaire restauré : désacidification et doublage

Information sur une opération de conservation réalisée sur un exemplaire conservé à la Médiathèque de Troyes Champagne Métropole.

Reliure restaurée en 2023 par l'atelier de restauration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.
Information sur une opération de conservation réalisée sur un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

2.42 Identifiant d'item

▲ *Correspondance avec RDA* : <http://rdaregistry.info/Elements/i/P40001>

Élément fondamental répétable.

Dans le cadre d'un catalogage informatisé, au moins l'élément Identifiant système est fondamental.

2.42.1 Instructions générales

2.42.1.1 Champ d'application

Un **identifiant d'item** est une chaîne de caractères associée à un item qui sert à le différencier des autres items.

2.42.1.2 Sources d'information

Prendre l'information sur l'identifiant d'item de toute source pertinente.

2.42.1.3 Enregistrement d'un identifiant d'item

Enregistrer au moins un identifiant d'item.

S'il existe un format d'affichage spécifique pour un identifiant d'item, enregistrer l'identifiant en suivant ce format.

S'il n'existe aucun format d'affichage spécifique pour l'identifiant, enregistrer l'identifiant tel qu'il figure sur la source : item lui-même, ancien système informatique, catalogue imprimé, inventaire manuscrit, etc. En ce cas, faire précéder l'identifiant du nom de l'agence, etc. responsable de l'attribution de l'identifiant, si cela est possible.

Pour un item donné, la même chaîne de caractères peut être utilisée pour plusieurs types d'identifiants (comme identifiant système, numéro d'inventaire, etc.).

Si l'agence de catalogage n'attribue une même cote qu'à un seul item, la cote peut tenir lieu d'identifiant de l'item (voir [2.24 Cote](#)).

2.42.2 Identifiant système

▲ *Pas de correspondance avec RDA* : *précision*

Élément non répétable.

2.42.2.1 Champ d'application

Un **identifiant système** est une clef unique et stable, sous forme de chaîne de caractères, générée par le système informatique gérant la base de données pour identifier un item donné.

2.42.2.2 Sources d'information

L'identifiant système est déterminé par le système informatique utilisé.

2.42.2.3 Enregistrement d'un identifiant système

EXEMPLES

11405669

Identifiant système d'un item conservé à la BnF sous la cote EL-NAINS-55.

2.42.3 Numéro d'inventaire ou numéro d'entrée

▲ *Pas de correspondance avec RDA : précision*

Élément répétable.

2.42.3.1 Champ d'application

Un **numéro d'inventaire ou numéro d'entrée** est une suite alphanumérique unique attribué une fois pour toutes à tout item acquis par un établissement et destiné à être intégré à son fonds.

2.42.3.2 Sources d'information

Prendre l'information sur l'identifiant de l'item de toute source pertinente.

2.42.3.3 Enregistrement d'un numéro d'inventaire ou d'un numéro d'entrée

Enregistrement un numéro d'inventaire si c'est jugé important pour l'accès.

EXEMPLES

DL 88-25846

Numéro d'entrée d'un item conservé à la BnF sous la cote EL-NAINS-55.

47554

Numéro d'entrée d'un item conservé à la bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle sous la cote 117 493 – 1.

3213519

Numéro d'inventaire d'un item, qui sert aussi de code à barres pour les transactions.

2.42.4 Numéro de gestion

▲ *Pas de correspondance avec RDA : UNIMARC B 915 Numéro de gestion*

Élément non répétable.

2.42.4.1 Champ d'application

Un **numéro de gestion** est une chaîne de caractères attribuée par un établissement à un exemplaire et utilisée pour la gestion des transactions et appliquée sur le document, généralement dans un format lisible par un appareil informatique.

Il correspond notamment aux codes à barres, puces RFID, QR codes, etc. apposés sur les documents.

2.42.4.2 Sources d'information

Prendre l'information sur l'identifiant de l'item de toute source pertinente.

2.42.4.3 Enregistrement d'un numéro de gestion

EXEMPLES

37531010873850

Code à barres d'un item conservé à la BnF sous la cote EL-NAINS-55.

33001005676092

Code à barres d'un item conservé à la bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle sous la cote 109 518 -- 1.

2.42.5 URI de l'item

▲ *Pas de correspondance avec RDA : précision*

Élément non répétable.

2.42.5.1 Champ d'application

L'**URI de l'item** est un identifiant de l'item exprimé sous forme d'une chaîne de caractères conformes à la norme d'Internet RFC 3986. Il permet d'identifier l'item de manière unique dans le contexte du web.

Il permet notamment de diffuser des informations sur l'item quand on l'utilise dans le contexte du web, et permet éventuellement de désigner l'item dans l'univers du web sémantique.

Il ne permet pas d'accéder en tant que tel à la ressource elle-même (voir [2.26 Adresse URL de l'item](#)).

2.42.5.2 Sources d'information

Prendre l'information sur l'URI de l'item de toute source pertinente.

L'URI de l'item est souvent généré par le système à partir du nom de domaine de l'agence de catalogage et de l'identifiant système.

2.42.5.3 Enregistrement d'une URI de l'item

EXEMPLES

<https://ark.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k321364v>

URI de l'item qui a pour identifiant système 23374554, conservé à la Bibliothèque nationale de France. Cet item est consultable sur Gallica à l'adresse URL <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k321364v>.

2.42.6 Ancien identifiant

▲ *Pas de correspondance avec RDA : précision*

Élément répétable.

2.42.6.1 Champ d'application

Un **ancien identifiant** est un identifiant d'item qui a cessé d'être valide.

L'ancien identifiant peut être notamment : un ancien identifiant système, un ancien numéro d'inventaire ou d'entrée, un ancien numéro de gestion. Faire précéder l'ancien identifiant du nom de l'agence, etc. responsable de son attribution, si cela est possible.

2.42.6.2 Sources d'information

Prendre l'information sur l'ancien identifiant de toute source pertinente.

2.42.6.3 Enregistrement d'un ancien identifiant

Enregistrer un ancien identifiant si c'est jugé important pour l'accès.

EXEMPLE

GEAC000014237

Identifiant dans le système informatique précédent, conservé dans le nouveau système avec ajout automatique d'un préfixe permettant de préciser sa source.